

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : André-Anne Bibeau

<https://www.cadre21.org/membres/d06f68670a0d948ff617bf6c>

Date d'obtention : 2024-03-23 18:44:33

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Réception de la plainte, application ou non du protocole sexto (impact ou non à l'école - ex : fait rapporté par un parent)

Si oui, référence au guide Sexto et à l'aide-mémoire pour la rencontre avec l'élève qui signale la situation et/ou la victime en suivant les étapes suivantes lors de l'entrevue :

1. Amorce : Identifier les circonstances entourant la situation de sextage
2. Nature : Évaluer le degré d'explicitation sexuelle sans toutefois devoir consulter les images
3. Intentions : Comprendre les motivations des personnes impliquées
4. Étendue : Établir l'envergure de la diffusion des images

Ces étapes vont permettre d'établir l'implication et le rôle des personnes rencontrées.

La distinction entre l'acte malveillant ou l'acte impulsif guidera la suite de nos interventions - rencontre ou non avec l'instigateur.

Suite aux étapes d'intervention, référence au service de police dans le cadre du protocole Sexto ou application du protocole école si le protocole Sexto ne s'applique pas à la situation vécue par l'élève.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Importance de bien évaluer la situation dès le départ (application ou non du protocole Sexto).

Importance de référer aux outils du protocole Sexto et de respecter les étapes.

Importance de rencontrer les personnes impliquées (victime, élèves qui rapportent la situation, auteur de l'acte répréhensible si face à un cas d'acte impulsif).

Importance de ne jamais consulter les images.

Importance de référer au service de police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Importance d'agir rapidement et de façon bienveillante tout en préservant la confidentialité m'apparaît l'aspect le plus délicat de l'intervention.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

